



Valcante



Dossier de demande d'autorisation environnementale unique

Projet de création d'une Nouvelle Ligne de Valorisation Énergétique pour Valcante

PJ n°04a : Etude d'impacts – Résumé non
technique



Rapport n°116316/version B – Octobre 2022

Projet suivi par Christophe SCHARFF – 06.21.83.29.96 – christophe.scharff@anteagroup.fr

Suivi des modifications

Indice Version	Date de révision	Nombre de pages	Nombre d'annexes	Objet des modifications
A	04/07/2022	26	0	Version initiale
B	28/10/2022	26	0	Version révisée suite réunion de cadrage du 28/09/2022

Intervenants

	Nom	Fonction	Date	Signature
Rédaction	Sabine THIEBA	Ingénieur d'étude	28/10/2022	
Relecture qualité	Christophe SCHARFF	Directeur de projet	28/10/2022	

Sommaire

1.	Préambule.....	4
1.1.	Cadre réglementaire	4
1.2.	Objet de l'étude d'impact	4
1.3.	Résumé non technique	5
2.	Présentation du projet	6
2.1.	Demandeur	6
2.2.	Situation géographique.....	7
2.3.	Présentation générale du projet	9
3.	Définition des aires d'études de l'état initial	10
4.	Résumé non technique de l'état initial	11
5.	Résumé non technique de l'analyse des impacts.....	15

1. Préambule

1.1. Cadre réglementaire

Le code de l'Environnement précise dans son article L.122-1 que « *Les projets qui, par leur nature, leur dimension ou leur localisation, sont susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement ou la santé humaine font l'objet d'une évaluation environnementale en fonction de critères et de seuils définis par voie réglementaire et, pour certains d'entre eux, après un examen au cas par cas* »

Le projet de création d'une Nouvelle Ligne de Valorisation Énergétique pour Valcante, en tant qu'installation IED¹ et installation d'élimination des déchets dangereux (par incinération), est soumis à évaluation environnementale en application du 1-a) du tableau annexé à l'article R.122-2 du code de l'environnement.

L'étude d'impact est établie conformément aux articles R.122-1 à R.122-14 pris pour l'application des articles L.122-1 à L.122-3-4 du Code de l'environnement.

1.2. Objet de l'étude d'impact

L'étude d'impact constitue le rapport d'évaluation des incidences du projet sur l'environnement, l'une des pièces majeures du dossier de demande d'autorisation environnementale, pour une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Elle expose les conséquences du projet sur les différentes composantes du territoire sur lequel il est prévu, et permet d'apprécier l'intégration environnementale de l'installation, au regard des mesures d'insertion retenues.

Le contenu de l'étude d'impact est défini à l'article R.122-5 du Code de l'environnement. La présente pièce jointe est composée de trois sous-parties répondant aux éléments réglementaires imposés concernant le contenu de l'étude d'impact, à savoir :

- PJ04a : Résumé non technique de l'étude d'impact ;
- PJ04b : Description du projet, analyse de l'état initial des zones et milieux susceptibles d'être impactés par le projet ;
- PJ04c : Une analyse des effets négatifs et positifs, directs et indirects, temporaires et permanents du projet sur l'environnement et les éléments étudiés dans l'analyse de l'état initial, principales solutions de substitution examinées, et les raisons pour lesquelles le projet présenté a été retenu, mesures prévues par le maître d'ouvrage pour éviter les effets notables ou réduire ceux ne pouvant être évités, présentation des méthodes utilisées.

¹ Installation relevant de la directive sur les émissions industrielles (IED)

1.3. Résumé non technique

Le présent document constitue un résumé de l'étude d'impact.

Le résumé non technique a pour objectif de faciliter la prise de connaissance par le public de l'étude d'impact, de saisir les principaux enjeux et impacts du projet et de prendre connaissance des mesures permettant d'aboutir à un projet de moindre impact environnemental.

Il s'agit donc d'une synthèse des éléments développés dans l'étude d'impact qui, tout en restant objective, ne peut s'avérer exhaustive. Pour des informations complètes, notamment en termes de technique/méthodologie, il peut être nécessaire de se reporter aux documents sources (PJ04b et PJ04c).

Le document se présente sous deux parties constituant les résumés non techniques de l'état initial et de l'analyse des impacts du projet sur l'environnement détaillés en PJ04b et PJ04c.

2. Présentation du projet

2.1. Demandeur

La société Valcante, filiale à 100% de la société SUEZ RV ENERGIE, est la société dédiée à l'exploitation du Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets (CTVD) des communes adhérentes de ValEco, Syndicat Interdépartemental de collecte et de traitement des déchets du Blaisois.

Créée en 2020, après la décision de ValEco, de confier à SUEZ RV ENERGIE la concession de service public pour l'exploitation du CTVD, la société Valcante s'est substituée à Arcante, qui exploitait le centre depuis 2000.

Dans le cadre du contrat de concession confié à Valcante, une tranche porte sur la conception d'une Nouvelle Ligne de Valorisation Énergétique, destinée à accueillir des déchets haut PCI.

Le tableau suivant dresse l'identité administrative et juridique du pétitionnaire.

Raison sociale	Valcante
Adresse du siège social	161 Avenue de Châteaudun 41000 Blois
SIRET	88435612200017
Activité (Code NAF)	Traitement et élimination des déchets non dangereux (3821Z)
Forme juridique	SASU
Chiffre d'affaires	5 429 800 €
Capital social	100 000 €

Tableau 1 : Éléments administratifs de la Valcante

2.2. Situation géographique

Le site est localisé sur la commune de Blois (41) au 161 Avenue de Châteaudun, au coordonnées Lambert 93 suivants (prise approximativement au centre du site) :

- X = 574565,7 m ;
- Y = 6724784,2 m.

D'après la carte IGN, la cote altimétrique est d'environ +111,4 mNGF.



Figure 1 : Localisation du site Valcante

Le propriétaire du terrain est ValEco. L'exploitation du terrain est accordée par bail à Valcante dans le cadre de la Délégation de Service Public (DSP).

Le site de Valcante est situé dans la zone industrielle Nord de l'agglomération blésoise, à 3 km environ du Nord du centre-ville. Le site longe l'avenue de Châteaudun et se trouve à proximité de l'autoroute A10, de la RD 924 et de la rocade Nord de Blois.

Le site est localisé sur la parcelle n°000 HP 237 du cadastre de Blois. La surface occupée est de 23 087 m².

Tableau 2: Parcelle cadastrale du site

Section cadastrale	N° parcelle	Superficie (m ²)
HP	237	23 087



Figure 2: Localisation du site d'étude sur cadastre

2.3. Présentation générale du projet

La Nouvelle Ligne de Valorisation Énergétique sera implantée dans le Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets Valcante, à Blois. Ce dernier ayant été conçu dès son origine pour accueillir une ligne supplémentaire, le projet sera parfaitement intégré à l'usine actuelle et bénéficiera d'une partie des infrastructures existantes.

La Nouvelle Ligne de Valorisation Énergétique sera autonome et disposera d'équipements propres : zone de stockage, système d'alimentation, ensemble four-chaudière, système de traitement des fumées, etc.

La future installation sera approvisionnée par trois types de déchets à haut pouvoir énergétique du territoire, qui sont actuellement traités en enfouissement sur des sites de stockage :

- Les Tout Venant de Déchèterie (TVD), des déchets apportés en déchèterie qui n'ont pas de filière de recyclage ou de traitement spécifiques ;
- Les déchets d'activité économique, produits par les acteurs économiques du territoire (industriels, artisans, commerçants...) ;
- Les refus de tri de collecte sélective, composés essentiellement d'erreur de tri ou de fraction de matériaux qui ne peuvent pas être recyclés.
- Et de manière générale les déchets solides et non dangereux présentant un PCI important et assimilable à ces différents flux.
- Une partie de ces flux sont actuellement traités par défaut sur les deux lignes existantes de Valcante.

Le projet intègre la valorisation de ces tonnages sur la Nouvelle Ligne dédiée qui sera plus adaptée aux haut PCI libérant ainsi de la capacité de traitement pour les flux d'ordures ménagères des collectivités du territoire qui dépendent encore de l'enfouissement.

Un prétraitement des déchets sera réalisé sur un site externe à Valcante afin d'extraire les matériaux recyclables et ne conserver que les déchets combustibles à haut pouvoir énergétique qui pourront être valorisés sous forme d'énergie (60 à 75% du total) sur la nouvelle ligne.

Le projet prévoit dans un premier temps de valoriser l'énergie sous forme électrique car les besoins des réseaux de chaleur de la Ville sont actuellement satisfaits par l'énergie fournie par les deux premières lignes de Valcante.

Cependant, les extensions des réseaux de chaleurs conduiront dans les prochaines années à une augmentation du besoin. Pour cette raison, plusieurs modes de valorisation énergétique ont été envisagés dès la conception du projet.

La Nouvelle Ligne de Valorisation Énergétique sera conçue pour produire en cogénération de l'électricité et de l'énergie thermique, qui pourrait alimenter les nouveaux réseaux de chaleur de la Ville de Blois ou des réseaux de chaleur industriel.

Une autre piste de développement à l'étude est la production d'hydrogène, qui contribuerait au déploiement d'une filière hydrogène sur le territoire.

3. Définition des aires d'études de l'état initial

Afin d'appréhender au mieux le contexte urbain et environnemental du site et ses alentours, l'analyse de l'état initial a nécessité la définition de plusieurs aires d'études.

Ces aires ont été déterminées de manière à pouvoir tenir compte de l'ensemble des impacts envisageables selon les thématiques environnementales abordées. On retiendra donc dans les chapitres suivants :

- **Aire d'étude immédiate : périmètre ICPE du projet**

Les impacts potentiels du projet sur la géologie, l'hydrogéologie, les risques naturels, la faune/flore, doivent être appréciés au niveau de l'emprise du site et ses environs parce que ces thématiques touchent directement les terrains du site.

L'aire immédiate comprend l'emprise future du site (périmètre ICPE).

- **Aire d'étude rapprochée : 500 m à partir des limites ICPE du projet**

Compte tenu de la nature des activités du site, les impacts potentiels sur les milieux physiques (qualité de l'air, etc.), humains (activités, population, bruit, ambiance lumineuse, risques industriels, etc.) et paysagers sont attendus sur le voisinage proche, ce qui justifie la définition d'une aire d'étude spécifique aux environs du projet. L'aire rapprochée a été définie à 500 m à partir des limites ICPE du site.

- **Aire d'étude éloignée : 3 km à partir des limites ICPE du projet**

L'aire éloignée a été définie sur 3 km à partir des limites du site, ce qui correspond à une zone comprenant les principales zones d'habitations présentes aux alentours du site.

4. Résumé non technique de l'état initial

La première étape de l'étude d'impact consiste à analyser les sensibilités de l'environnement. Cette analyse est proportionnée, plus ou moins détaillée, en fonction des impacts potentiels du projet porté par le pétitionnaire.

Le tableau suivant présente une hiérarchisation des enjeux environnementaux du site à l'issue de l'état initial de l'environnement, au regard de la nature du projet étudié. L'enjeu du milieu est coté de la manière suivante :

Tableau 3: niveaux de sensibilité utilisés pour la hiérarchisation des enjeux environnementaux

Niveaux d'enjeu	Commentaires
Fort	Le milieu existant est particulièrement sensible à toute modification et le risque d'altération de ces composantes environnementales est fort. Ce milieu est dans la mesure du possible à éviter pour tout aménagement.
Modéré	Le milieu est sensible et exige des mesures de protection pour un aménagement du site.
Faible	Le milieu peut accepter d'être modifié par un aménagement sans qu'il y ait de répercussions notables sur ces composantes environnementales.
Négligeable	Le milieu est peu sensible et peut accepter un aménagement sans qu'il y ait de répercussions significatives sur le milieu.

L'état initial de l'environnement fait ressortir des enjeux hiérarchisés en fonction des thématiques concernées, présentées dans le tableau suivant :

Segment de l'environnement	Sous-segment	Niveau d'enjeu	Observations de l'état initial	Evolution probable de l'environnement en l'absence du projet
MILIEU PHYSIQUE	Climat et Energie	Faible	Climat chaud et tempéré. Pluie assez importante tout au long de l'année. Températures douces. Vents dominants du secteur Sud-Ouest. Le CO ₂ représente 79 % des émissions de GES en région. Le secteur de l'industrie est responsable de près de 19 % des émissions annuelles de GES. Il est observé une bonne progression de la production d'énergie renouvelable dans la région avec 9 085 GWh en 2019 contre 5 503 GWh en 2008.	Réchauffement climatique impliquant baisse des précipitations annuelles moyennes.
	Qualité de l'air	Faible	Présence d'une station de surveillance de la qualité de l'air sur Blois. D'après Lig'Air, la qualité de l'air de la commune de Blois-Nord est bonne, les valeurs mesurées respectent les valeurs limites et objectifs de qualité depuis plus de 10 ans.	Peu ou pas d'évolution
	Topographie	Faible	Le site d'étude est localisé dans une zone où la topographie est peu marquée.	Pas d'évolution.
	Qualité des sols	Faible	Le site Valcante se situe au sein d'une zone industrielle où sont recensés plusieurs sites BASIAS. Compte tenu de la proximité des sites BASIAS avec le site Valcante, un risque de pollution des sols et de transfert via les eaux souterraines en provenance de ces sites BASIAS ne peut être exclu. De même, le site Valcante peut être à l'origine d'une pollution vers ces sites. Afin d'établir un état de la pollution des sols au droit du site, une étude technique est en cours de réalisation. Elle sera mise à disposition de l'administration. Rappelons que le site Valcante est un site existant et imperméabilisé (dalle béton dans les bâtiments et enrobé sur le parking).	Pollution possible dans le cadre des activités du site et des installations industrielles voisines.
	Eaux souterraines	Faible	Formations aquifères constituées par la nappe des calcaires de Beauce, la nappe de la Craie et la nappe du Cénomaniens. Globalement les nappes sont en bon état (qualitatif et quantitatif). Les polluants identifiés sont liés à une activité agricole. Le site dispose d'un forage réalisé afin de limiter les consommations d'eau de ville. La commune de Blois est située dans une Zone de Répartition des Eaux constituée par la nappe du Cénomaniens. L'établissement ne réalise aucun prélèvement d'eau dans cette nappe et le projet n'implique aucun prélèvement supplémentaire sur le site. Le site n'est pas situé dans un périmètre de protection captage AEP. A des fins de suivi, trois ouvrages de surveillance des eaux souterraines (piézomètres) ont été implantés sur le site, dont un en amont du sens d'écoulement de la nappe. Des analyses des paramètres physico-chimiques des eaux souterraines sont réalisées	Baisse de la pression sur la ressource en eau et amélioration de la qualité des masses d'eau avec la mise en œuvre du SDAGE et de l'ensemble des mesures environnementales transversales.

Segment de l'environnement	Sous-segment	Niveau d'enjeu	Observations de l'état initial	Evolution probable de l'environnement en l'absence du projet
			deux fois par an. A ce jour, les valeurs mesurées sont conformes aux seuils réglementaires.	
	Eaux superficielles	Faible	Le secteur d'étude est situé au sein du bassin de la Loire (bassin Loire-Bretagne). D'après l'état des lieux du bassin Loire-Bretagne, le secteur d'étude se situe dans une zone où l'état écologique, l'état physico-chimique et l'état biologique sont évalués comme bons. Aucune zone n'est recensée comme humide au droit du site.	Baisse de la pression sur la ressource en eau et amélioration de la qualité des masses d'eau avec la mise en œuvre du SDAGE et de l'ensemble des mesures environnementales transversales.
MILIEU NATUREL	Périmètres réglementaires et d'inventaires	Faible	Absence de périmètres d'inventaire ou de protection au droit du site. Pas de lien de fonctionnalités forts.	Mesures d'inventaires et de protection renforcées.
	Qualité écologique des habitats, faune, flore	Faible	D'après le diagnostic écologique du secteur d'étude, aucun enjeu notable n'a été identifié.	Peu ou pas d'évolutions.
	Continuités écologiques – trames vertes et bleues	Négligeable	Le site d'étude ne se trouve pas dans une zone à enjeu au regard des continuités écologiques et des réservoirs de biodiversité.	Renforcement des continuités écologiques.
PATRIMOINE ET PAYSAGE	Perspectives de vue	Modéré	Le paysage aux alentours du site reste caractéristique de l'unité paysagère de « La Loire urbaine de Blois » fortement marquée par des infrastructures urbaines. Le site est situé au sein d'une zone d'activité où sont présentes de structures routières et industrielles. La zone dispose également d'aménagement paysager permettant de limiter la visibilité des bâtis aux parties hautes.	Pas d'évolutions.
	Monuments historiques et vestiges archéologiques	Négligeable	L'emprise du projet n'est pas concernée par un monument historique ou son périmètre de protection associé (500 m).	Pas d'évolutions.
	Vestiges archéologiques	Négligeable	Le site est situé hors zone de Présomption Archéologique	Pas d'évolutions.
RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES	Risques naturels	Faible	Risque sismique très faible. Le site VALCANTE se situe en dehors du zonage réglementaire et de toute zone d'aléas de la Loire. Le site d'étude est localisé dans une zone à exposition moyenne au risque retrait-gonflement des argiles.	Pas d'évolutions.

Segment de l'environnement	Sous-segment	Niveau d'enjeu	Observations de l'état initial	Evolution probable de l'environnement en l'absence du projet
RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES	Risques technologiques	Fort	Deux sites SEVESO seuil Haut se situent dans le périmètre d'étude du projet. Toutefois le site Valcante n'est pas situé dans un périmètre PPRT. Transports de matières dangereuses par canalisation, route et voie ferroviaire sur la commune. Une canalisation d'hydrocarbures passe 700 m au Nord du site.	Augmentation ou baisse du niveau d'exposition au risque en fonction de l'activité des industries.
MILIEU HUMAIN	Cadre socio-économique	Modéré	Une population de 45 871 habitants, constante depuis 5 ans et plutôt jeune. Un taux de chômage qui avoisine les 20%. Les résidences principales sont constituées par des appartements. Le site d'étude n'est pas situé à proximité du centre-ville où sont concentrés les habitations mais au Nord de la commune dans une ZA. Présence d'habitations à environ 200 m à l'Ouest et de deux écoles à moins de 400 m (établissements secondaires). Très peu d'activités agricoles sur la commune.	Augmentation du dynamisme des communes rurales en périphérie des grandes villes sur des axes structurants.
	Urbanisme, développement du territoire	Faible	Blois appartient à la Communauté d'agglomération de Blois « Agglopolys » compétente en matière d'assainissement et d'eau potable sur l'ensemble de son territoire. La commune dispose d'un PLU approuvé en 2013. Le site d'étude se situe en zone UEa (zone urbaine à vocation d'activités économiques). Le site est concerné par la servitude aéronautique de dégagements T5.	Pas d'évolution
	Voies de communication et transport	Modéré	Le site est situé à proximité d'axes où le trafic enregistré est relativement important compte tenu de la zone d'activité dans laquelle il se situe.	Evolution du trafic variable selon les projets
	Déchets	Négligeable	PRPGD de la région Centre-Val-de-Loire a été adopté fin 2019. La conformité à ce plan est évaluée en PJ n°52 du présent dossier.	Augmentation des volumes de déchets valorisés en Energie ou réutilisés.
	Ambiance sonore, lumineuse, odeur	Modéré	Environnement sonore marqué par les axes de circulation dont l'avenue de Châteaudun en limite Ouest et la zone d'activité. Eclairage nocturne des routes et potentiellement des autres activités de la zone. Ambiance olfactive liée à l'activité déchet actuelle. PRPGD régional approuvé en 2019.	Baisse des nuisances sur les populations conformément aux objectifs du SCoT.

5. Résumé non technique de l'analyse des impacts

Le tableau suivant présente les impacts du projet en phase travaux et exploitation.

Afin de faciliter la lecture, un code couleur est associé à l'importance de l'impact :

Importance de l'impact		Couleur
Positif		
Nul	Aucune répercussion sur le milieu	
Négligeable	Les répercussions sur le milieu ne sont pas significatives ou sont hypothétiques et sans conséquences notables	
Faible	Les répercussions sur le milieu sont significatives mais réduites et exigent ou non l'application de mesures d'atténuation	
Modéré	Les répercussions sur le milieu sont appréciables mais peuvent être atténuées par des mesures spécifiques	
Fort	Les répercussions sur le milieu sont très fortes et peuvent difficilement être atténuées	

Segment de l'environnement	Sous-segment	Impact	Mesures	Appréciation globale des impacts
MILIEU PHYSIQUE	Climat/Energie	<p><i>Phase travaux :</i> La principale source d'énergie sera le fioul, pour l'alimentation des engins de chantier.</p>	<p><u>Mesures de réduction :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation du personnel roulant à la conduite « douce » pour réduire les consommations de carburant par les engins de chantier, • Choisir de préférence des matériaux pour l'aménagement de l'installation de provenance locale pour limiter les distances de livraison, selon les disponibilités locales ; • Les engins seront mis à l'arrêt lorsqu'ils ne fonctionneront pas. 	Faible
		<p><i>Phase exploitation :</i> Les principales sources de GES et énergie sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La consommation de carburant (gazole) des engins d'exploitation ; • L'achat d'énergie : les bâtiments d'exploitation sont raccordés au réseau électrique ; • Le gaz naturel pour le fonctionnement des installations et équipements de l'unité de valorisation ; • La combustion des déchets sur la nouvelle ligne de valorisation énergétique ; • Les déplacements. 	<p><u>Mesures de réduction :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les employés sur site seront sensibilisés aux économies d'énergie ; • Le choix des équipements sera fait en fonction du critère de consommation d'énergie ; • L'éclairage de nuit sera limité aux heures qui le nécessitent (en hiver par exemple). <p><u>Mesure de suivi :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivi de la consommation électrique Système Qualiteo sur l'ensemble du site) ; • Suivi du rendement énergétique réalisé par pilotage optimisé. 	Faible
	Qualité de l'air	<p><i>Phase travaux :</i> Rejets diffus, liés à la manipulation des terres et à la circulation des véhicules.</p>	<p><u>Mesures de réduction :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les engins seront aux normes ; • La circulation des engins sur site sera limitée à 30 km/h ; • Les pistes et les stockages susceptibles de générer des envois de poussières seront arrosés, par temps sec et venteux, si cela est vraiment nécessaire (afin d'économiser la ressource en eau) ; • Les travaux de terrassement, générateurs de poussières, seront autant que possible reportés par vents forts et remplacés par d'autres travaux moins générateurs de poussières ; • Clôture du site et nettoyage régulier des abords, en tant que de besoin ; 	Faible

Segment de l'environnement	Sous-segment	Impact	Mesures	Appréciation globale des impacts
			<ul style="list-style-type: none"> Utilisation de bâches lors du transport ou du stockage de matériaux fins susceptibles de s'envoler. 	
MILIEU PHYSIQUE	Qualité de l'air	<p><i>Phase exploitation :</i> En phase d'exploitation les sources d'émissions atmosphériques seront :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les manutentions et déversement de déchets ; Les émissions dues aux véhicules ; <p>L'unité de valorisation énergétique actuelle et la nouvelle ligne de valorisation énergétique.</p>	<p><i>Mesures de réduction :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Entretien régulier des installations ; Surveillance des émissions canalisées dans l'air ; Contrôle en amont et en aval du système de traitement des fumées 	Faible
	Topographie/stabilité des terrains	<p><i>Phase travaux :</i> Remaniement du sol pour les travaux de BTP de type déblais, remblais, terrassement, fondations...</p>	<p><i>Mesures de réduction :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Les conclusions de l'étude géotechnique réalisée en 1994 dans le cadre de l'implantation du site seront prises en compte pour la définition de la stabilité des fondations au droit du site ; Toutes les dispositions constructives associées à la nature des sols seront prises afin d'assurer la stabilité et la sécurité des bâtiments. Réutilisation au maximum des déblais. Élimination des remblais excédentaires vers des filières agréées 	Faible
		<p><i>Phase exploitation :</i> Au vu de la sensibilité du milieu (faible), le projet n'aura pas d'impact particulier en termes de topographie et de stabilité des terrains.</p>	/	Nul
	Qualité des sols	<p><i>Phase travaux :</i> Pollution des sols liés aux véhicules et engins et aux éventuels déchets générés.</p>	<p><i>Mesure d'évitement :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Aucune opération de ravitaillement des engins ne sera effectuée sur le site. Auquel cas, le ravitaillement des engins de chantier sera réalisé sur une aire étanche ; Tout entretien, réparation ou vidange d'engin de chantier sera interdit sur le site en dehors de zone aménagée spécifiquement. <p><i>Mesures de réduction :</i></p>	Négligeable

Segment de l'environnement	Sous-segment	Impact	Mesures	Appréciation globale des impacts
			<ul style="list-style-type: none"> Les camions et engins seront vérifiés périodiquement pour s'assurer de l'absence d'égouttures ; Les aires de stockage des matériaux et outils de chantier seront clairement identifiées. Des kits anti-pollution seront mis à disposition sur site afin de pouvoir intervenir rapidement sur des épisodes accidentels de déversement de gasoil notamment ; Le stockage des produits dangereux se fera sur rétention ; Les déchets générés par le chantier seront triés en fonction de leurs types et dirigés vers des filières de valorisation ou d'élimination adaptées et autorisées ; Les déblais résultant des opérations de terrassement et d'excavation seront, selon leur qualité, soit réutilisés sur le site soit éliminés hors site vers des filières d'élimination adaptées. 	
MILIEU PHYSIQUE	Qualité des sols	<p><i>Phase exploitation :</i> Les impacts possibles sont liés à des évènements accidentels de type déversement de substances polluantes, de déchets dangereux ou bien liés à un rejet chronique de l'installation.</p>	<p><i>Mesures d'évitement :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Les réservoirs fixes contenant des matières susceptibles de créer une pollution des eaux ou des sols sont munis de jauges de niveau ; Imperméabilisation des sols sur la majeure partie de l'emprise du projet. <p><i>Mesures de réduction :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Conformément à l'article 42 de l'arrêté du 10/11/2009, tout stockage de matière entrante, de digestat liquide ou de matière susceptible de créer une pollution des eaux ou des sols sera associé à une capacité de rétention au moins égale à la plus grande des deux valeurs suivantes <ul style="list-style-type: none"> 100% de la capacité du plus grand réservoir ; 50% de la capacité totale des réservoirs associés. Cette capacité de rétention sera étanche aux produits qu'elle pourrait contenir et résistera à l'action physique et chimique des fluides. 	Faible

Segment de l'environnement	Sous-segment	Impact	Mesures	Appréciation globale des impacts
			<ul style="list-style-type: none"> L'ensemble des déchets et résidus produits par le site (résidus de combustion, déchets dangereux de type bidons souillés...) seront stockés, évacués et éliminés conformément à la norme en vigueur 	
MILIEU PHYSIQUE	Eaux	<p><i>Phase travaux :</i> La consommation en eau potable pour la phase chantier du projet sera limitée aux besoins sanitaires et alimentaires des ouvriers.</p>	<p><i>Mesures de réduction :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Présence d'aire de stockage des matériaux, de kit anti-pollution, d'aire étanche, de rétention pour les produits 	Faible
	Eaux	<p><i>Phase exploitation :</i> Le site Valcante est alimentée en eau à l'aide de deux sources :</p> <ul style="list-style-type: none"> Eau de ville grâce à un raccordement au réseau de la commune ; Eau de nappe (nappe de la craie) grâce à la mise en place d'un forage sur le site. <p>L'eau de ville provient de l'usine des Eaux de Blois alimentée en majeure partie par la Loire. Cette eau prélevée est complétée d'un forage en nappe phréatique. Le réseau d'eau de ville alimente :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le réseau Incendie : poteaux incendies et RIA (secouru) ; Les sanitaires usine ; Les sanitaires centre de tri et arrosage des « espaces verts » ; L'alimentation usine » en eau de ville (production d'eau déminéralisée pour l'alimentation des chaudières de récupération). <p>L'eau de forage permet d'alimenter le réseau d'eau de process et le réseau d'eau d'extinction.</p>	<p><i>Mesures de réduction :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Les eaux issues du process et eaux de nettoyage sont réutilisées ; Disconnecteurs vérifiés tous les ans. Les eaux d'extinction incendie sont collectées dans les réseaux eaux pluviales du site, dans la fosse eaux claires et le bassin de collecte incendie en entrée de site, et isolées du milieu naturel <p><i>Mesures de suivi :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> La consommation d'eau du site sera suivie quotidiennement afin de détecter toute fuite éventuelle. Elle sera consignée dans un registre. 	Faible

Segment de l'environnement	Sous-segment	Impact	Mesures	Appréciation globale des impacts
		<p>Dans le cadre du projet, les besoins en eau nécessaire au fonctionnement de la nouvelle ligne de valorisation énergétique est estimé à environ 10 m³/j supplémentaires sur le réseau d'eau de ville.</p> <p>Les eaux industrielles sont collectées dans un réseau dédié pour recyclage dans le process (pas de rejet des eaux usées de process en milieu naturel ou en réseau).</p> <p>Les eaux pluviales de toitures et voiries sont récupérées dans des canalisations du site pour être traitées par un séparateur d'hydrocarbures puis un décanteur sur site avant d'être adressé dans le réseau de la commune pour un rejet dans la Loire</p> <p>Le projet est compatible avec les dispositions du SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027.</p>		
MILIEU NATUREL/BIODIVERSITE	<p>Périmètres réglementaires et d'inventaires</p> <p>Qualité écologique des habitats, faune, flore</p> <p>Continuités écologiques – trames vertes et bleues</p>	<p>Selon l'étude faune-flore-habitats : Aucun impact à long terme du projet sur les espèces faunistique n'est identifié.</p>	<p><u>Mesure de réduction :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduction des risques de pollutions accidentelles en phase travaux ; • Traitement des espèces exotiques envahissantes ; • Pose d'un filet de balisage ; • Adaptation du planning des travaux de débroussaillage ; • Suivi écologique en phase travaux. 	Faible
PATRIMOINE ET PAYSAGE	<p>Perspectives de vue</p>	<p><u>Phase travaux :</u></p> <p>Impact lié principalement aux véhicules et engins de chantier, au stockage de déblais/remblais</p>	<p><u>Mesure de réduction :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Opérations de balayage • Chantier propre (stockage des déchets etc.) 	Faible

Segment de l'environnement	Sous-segment	Impact	Mesures	Appréciation globale des impacts
	Perspectives de vue	<p><i>Phase exploitation :</i></p> <p>. Le projet de la Nouvelle Ligne de Valorisation Énergétique sera intégré dans le bâtiment existant. Du fait de sa taille et de sa hauteur, le bâtiment attire l'œil. Globalement le site restera visible depuis les points de vue actuels (abords du site et routes d'accès au site). Au-delà, des vues sur le site sont possibles mais limitées par la présence de haies opaques et aménagements paysagers de la zone d'activités. Les couleurs et les matériaux des bâtiments seront choisis en fonction de l'environnement alentour afin de s'accorder au mieux avec les installations existantes.</p>	<p><i>Mesure de réduction :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ● L'habillage des installations et bâtiments ainsi que le traitement paysager des abords immédiats du site permettront d'optimiser l'esthétique générale du projet ; ● La considération du paysage passe aussi par le respect de certaines prescriptions dans la conduite de l'installation classée. En exploitation, les principaux efforts porteront sur : l'entretien régulier des espaces verts, le nettoyage régulier des aires de circulation, l'entretien des bâtiments et des installations. 	Modéré
	Monuments historiques et vestiges archéologiques	Le projet n'est pas susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager. Notons qu'aucune prescription d'archéologie préventive n'est émise à ce jour.	/	Faible
RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES	Risques naturels	Le site n'est pas concerné par des risques naturels notables.	/	Nul
	Risques technologiques	Les effets du projet en cas d'accident sont traités dans l'étude des dangers (cf. PJ n°49).		/
MILIEU HUMAIN	Activités industrielles et agricoles	<p><i>Phase travaux :</i></p> <p>Les travaux participeront à l'économie locale.</p>	/	Positif

Segment de l'environnement	Sous-segment	Impact	Mesures	Appréciation globale des impacts
		<i>Phase exploitation :</i> Le projet assurera la pérennité d'emplois déjà existants	/	Positif
	Urbanisme	Le projet est situé sur une parcelle identifiée dans le secteur A de la zone UE : zone urbaine à vocation d'activités économiques. Le projet est compatible avec le PLU de la commune de Blois en termes d'usage du sol et en parfaite adéquation avec le règlement de la zone UE (zone urbaine à vocation d'activités économiques).	/	Négligeable
	Réseaux et assainissement	<i>Phase travaux :</i> Pour les besoins du projet, des raccordements seront réalisés sur le réseau électrique de la commune.	<i>Mesures de réduction :</i> <ul style="list-style-type: none"> ● L'ensemble des plans nécessaires aux travaux de raccordement seront disposés par les entreprises en charge des travaux ; ● Avant le démarrage des travaux, les entreprises en charge des travaux réaliseront des Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) qui seront adressées aux concessionnaires des réseaux ; ● Les travaux de raccordement seront réalisés par des entreprises spécialisées. 	Faible
		<i>Phase exploitation :</i> Aucun impact particulier n'est attendu sur les réseaux durant la phase exploitation sur le site. De plus, l'électricité produite par l'unité de valorisation énergétique sera redistribuée sur le réseau électrique public après autoconsommation pour les besoins internes de l'usine.	/	Nul
	Transport et circulation	<i>Phase travaux :</i> Le trafic généré lors de la phase de chantier est estimé à 3 à 4 camions par jour sur une durée d'environ 19 mois avec un maximum de 20 camions par jour en pointe.	<i>Mesure d'évitement :</i> <ul style="list-style-type: none"> ● Une partie des engins pourra rester sur le chantier d'un jour sur l'autre ; ● Le maître d'ouvrage encouragera le covoiturage des ouvriers, à la fois pour réduire le trafic mais également pour limiter le stationnement nécessaire sur la zone de travaux. 	Faible
		<i>Phase exploitation :</i>	<i>Mesures de réduction :</i>	Faible

Segment de l'environnement	Sous-segment	Impact	Mesures	Appréciation globale des impacts
		<p>A ce jour, le trafic actuel généré par les activités du site est estimé à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 80 poids lourds/jour pour l'apport de produits ou déchets (dont 15 poids lourds/jour pour le centre de tri) ; • 40 véhicules légers du personnel d'exploitation. <p>Pour rappel, l'activité du centre de tri ne sera plus mise en œuvre à terme sur le site.</p> <p>Dans le cadre du projet, le trafic supplémentaire est estimé à une dizaine de camions par jour.</p> <p>Ce qui représente au total une baisse quotidienne de 5 PL/jour par rapport à la situation observée aujourd'hui.</p> <p>En situation projetée on observe donc une réduction de 5 PL/jour par rapport à la situation existante.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Optimisation des flux de camions chaque fois que cela est possible ; • La circulation des camions sera limitée autant que possible les week-end et jours fériés. 	
	Ambiance sonore, lumineuse, odeur	<p><i>Phase travaux :</i></p> <p>Le chantier n'aura pas d'impact particulier en termes d'émissions lumineuses et d'odeurs.</p> <p>Les nuisances sonores seront liées à la circulation des véhicules et engins de chantier.</p>	<p><i>Mesures de réduction :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Travaux réalisés pendant les jours ouvrés et de jour • Engins de chantiers aux normes 	Modéré

Segment de l'environnement	Sous-segment	Impact	Mesures	Appréciation globale des impacts
		<p><i>Phase exploitation :</i> Aucune nuisance olfactive notable ou odeur particulière ne sera générée par les activités du site intégrant la Nouvelle Ligne de valorisation énergétique.</p> <p>Les sources de bruit générées par le projet seront principalement liées aux équipements de la zone TF, le convoyeur extérieur de prétraitement et le bâtiment GTA. Valcante mettra en place les mesures nécessaires en cas de dépassement des émergences sonores.</p> <p>Le projet n'aura pas d'impact particulier en termes d'émissions lumineuses.</p>	<p><i>Mesures de réduction :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un traitement des sources de bruit afin de limiter l'impact sonore et de respecter les seuils réglementaires 	Modéré
RISQUE SANITAIRE	Risque sanitaire	<p>Les effets du projet sur le risque sanitaire sont traités dans l'étude des risques sanitaires (ERS) joint en annexe de l'étude d'impact.</p> <p>Les résultats de l'étude montrent que les concentrations de pollution observées dans les rejets atmosphériques sont inférieures à l'objectif de qualité de l'air.</p>		Faible
ANALYSE DES EFFETS CUMULES AVEC D'AUTRES PROJETS	Analyse des effets cumulés	<p>Une analyse des effets cumulés du site voisin AGGLOPOLYS, situé en limite du site Valcante a été réalisée.</p> <p>L'analyse des effets cumulés permet de conclure que le cumul des impacts du projet de Valcante et de ceux des installations AGGLOPOLYS sera nul.</p>		Nul

Observations sur l'utilisation du rapport

Ce rapport, ainsi que les cartes ou documents, et toutes autres pièces annexées constituent un ensemble indissociable. Les incertitudes ou les réserves qui seraient mentionnées dans la prise en compte des résultats et dans les conclusions font partie intégrante du rapport.

En conséquence, l'utilisation qui pourrait être faite d'une communication ou d'une reproduction partielle de ce rapport et de ses annexes ainsi que toute interprétation au-delà des énonciations d'Antea Group ne sauraient engager la responsabilité de celui-ci. Il en est de même pour une éventuelle utilisation à d'autres fins que celles définies pour la présente prestation.

Les résultats des prestations et des investigations s'appuient sur un échantillonnage ; ce dispositif ne permet pas de lever la totalité des aléas liés à l'hétérogénéité des milieux naturels ou artificiels étudiés. Par ailleurs, la prestation a été réalisée à partir d'informations extérieures non garanties par Antea Group ; sa responsabilité ne saurait être engagée en la matière.

Antea Group s'est engagé à apporter tout le soin et la diligence nécessaire à l'exécution des prestations et s'est conformé aux usages de la profession. Antea Group conseille son Client avec pour objectif de l'éclairer au mieux. Cependant, le choix de la décision relève de la seule compétence de son Client.

Le Client autorise Antea Group à le nommer pour une référence scientifique ou commerciale. A défaut, Antea Group s'entendra avec le Client pour définir les modalités de l'usage commercial ou scientifique de la référence.

Ce rapport devient la propriété du Client après paiement intégral de la mission, son utilisation étant interdite jusqu'à ce paiement. A partir de ce moment, le Client devient libre d'utiliser le rapport et de le diffuser, sous réserve de respecter les limites d'utilisation décrites ci-dessus.

Pour rappel, les conditions générales de vente ainsi que les informations de présentation d'Antea Group sont consultables sur : <https://www.anteagroup.fr/fr/annexes>



Références :



Portées
communiquées
sur demande